

LES ETAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE 2026
Pour le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) et
Pour le Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)

Pour les candidats de la VAE INITIALE «Non éligible France VAE»
Ce document pourra être révisé selon les dispositions législatives

Adresse du GIP FCIP : 4, rue du Père Delawarde
Desrochers 97234 FORT DE FRANCE
Tél. : 0596 64 83 83
Horaires d'ouverture au pôle VAE :
Lundi, mardi, jeudi : 8h30/ 12h30 – 14h00/16h00
Mercredi, vendredi : 8h30/12h30
Email : dava@ac-martinique.fr

N°	ETAPES	PLANNING / LIEUX	OBSERVATIONS
1	Réunion d'information à distance en s'inscrivant sur le site : https://vae.education.gouv.fr/academie/31	Selon le planning proposé sur le site www.francevae.fr	Indiquer sur votre moteur de recherche : https://vae.education.gouv.fr/academie/31 Cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire. Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.
2	Par téléphone : Etude de faisabilité pour choisir la certification professionnelle en lien avec l'expérience que vous souhaitez faire valider (30 minutes) et Etude personnalisée sur les compétences exigées si la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale (1h)	Sur rendez-vous par téléphone – Tél 0596 64 83 83 – Email : dava@ac-martinique.fr Après l'étude personnalisée, si vous remplissez les conditions réglementaires , votre espace personnel est créé par le DAVA sur vae.education.gouv.fr pour vous permettre d'y renseigner votre demande de recevabilité .	Cette étape fait partie de la demande de recevabilité , elle est réalisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), seul habilité pour les certifications professionnelles de l'Education nationale Lors de la prise de rendez-vous, un questionnaire à renseigner et à renvoyer par email à la conseillère en charge de votre étude personnalisée, vous sera adressé.
3	Demande de recevabilité Renseigner votre demande de recevabilité sur votre espace « vae.education.gouv.fr » uniquement	Du 16 Septembre 2026 au 16 Novembre 2026	Dès l'obtention de votre recevabilité, effectuer le règlement des frais d'examen de la recevabilité et de jury soit 300 € au pôle administratif et financier du GIPFCIP
4	Résultat de la Recevabilité	Réponse transmise au candidat Dans les 2 mois suivant la demande de recevabilité	Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans. Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prolongation de votre recevabilité (1 an maximum) si la certification professionnelle n'a pas changé.
5	Inscription à l'examen obligatoire sur « les Cyclades » depuis le : www.ac-martinique.fr , rubrique VAE , suivre les indications données par le communiqué du service des examens du rectorat Dépôt du livret 2 sur « les Cyclades » et également sur votre espace « vae.education.gouv.fr » rubrique « dépôt du livret 2 »	Du 01 septembre 2026 au 15 septembre 2026 (uniquement) 1. Sur « les Cyclades » : Inscription et dépôt du livret 2 avec ses annexes sous format PDF (voir le communiqué du service des examens du rectorat) 2. Télverser également votre livret 2 avec ses annexes sous format PDF sur « vae.education.gouv.fr » dans votre espace	Pensez à imprimer votre confirmation d'inscription signée pour la joindre à votre livret 2 et conservez-en un exemplaire Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour l'inscription. Lors du dépôt, le livret 2 en format PDF doit être accompagné de ses annexes dont la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité, et de la confirmation d'inscription signée. Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2. Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du livret 2 sur les sites Les cyclades et vae.education.gouv.fr rubrique « mon espace ».
6	Entretien avec le jury	Aux date et lieu indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par les services du rectorat : Octobre/novembre 2026	La convocation et la pièce d'identité sont obligatoires pour le passage devant le jury Ces dates ne concernent que le jury de la Martinique, pour les jurys hors académie, Veuillez-vous référer à votre convocation.
7	Résultat du jury de VAE	Résultats transmis au candidat par les services de la division des examens et concours du rectorat	Vous pouvez prendre contact avec le DAVA pour tout conseil post-vae